

26 avr 2024 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 26 avril 2024](#)

Programme de stabilité 2024-2027

Le Conseil des ministres a pris acte du programme de stabilité 2024-2027.

En raison de la concomitance de l'entrée en vigueur effective de la révision fondamentale du cadre budgétaire européen et de l'organisation des élections fédérales, régionales et européennes le 9 juin, le programme de stabilité est une version très réduite. La trajectoire budgétaire à suivre doit être considérée comme purement indicative, dans l'attente de la présentation d'un plan budgétaire structurel national à moyen terme.

Le point de départ de la préparation de ce programme de stabilité indicatif sont les Perspectives économiques 2024-2029 du 15 février 2024. La croissance du PIB a été de 1,5 % en 2023 et devrait atteindre 1,4 % en 2024, ce qui est nettement supérieur à celle de la zone euro (respectivement 0,5 % et 0,9 %). Au cours de la période 2025-2029, la croissance économique belge se stabiliserait pratiquement entre 1,3 % et 1,4 % par an. La croissance de l'économie belge est principalement tirée par la demande intérieure. L'inflation ralentirait encore pour atteindre 1,8 % à partir de 2025. Le taux d'emploi passerait néanmoins de 72,1 % en 2023 à 74,3 % en 2029.

La trajectoire budgétaire indicative utilisée dans le programme de stabilité se base sur les orientations de la Commission européenne du 8 mars 2023 et vise à assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme grâce à un assainissement progressif, à des investissements et à des réformes. Selon la trajectoire adoptée, le solde de financement de l'ensemble des pouvoirs publics serait ramené à moins de 3 % d'ici à 2026. Le taux d'endettement diminuerait à partir de 2026 selon cette trajectoire.

Le programme est soumis au Comité de concertation et sera ensuite transmis à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des
Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la
fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be